

Pour vous tenir au courant



LE BULLETIN DE L'

EAIC

ÉTABLISSEMENT DE NORMES ET CORRECTION DE L'EAIC

L'EAIC vise à protéger la population en garantissant que les infirmières qui commencent à pratiquer au Canada possèdent les compétences (c.-à-d. les connaissances théoriques, les connaissances pratiques, les attitudes, les aptitudes et le jugement) nécessaires pour exercer la profession en toute sécurité et efficacement.

Pour réussir l'EAIC, la candidate doit atteindre une norme prédéterminée. Ce bulletin décrit comment on fixe cette norme (note de passage) et comment on corrige l'EAIC.

ÉTABLISSEMENT DE LA NORME – NOTE DE PASSAGE

La norme est fixée en fonction du contenu et de la difficulté des questions de l'EAIC. Pour fixer la norme, on convoque un groupe de spécialistes (le Comité d'examen de l'EAIC) représentant chaque membre provincial/territorial qui utilise l'EAIC. Le Comité d'examen évalue les questions de l'EAIC en fonction du rendement attendu d'une infirmière débutante qui entre dans la profession.

En évaluant les questions, le Comité d'examen tient aussi compte de tout un éventail de critères pertinents afin d'assurer que la norme à laquelle les candidates seront tenues de se conformer à l'EAIC est valide et équitable. Ces critères peuvent inclure de l'information sur la préparation des nouvelles diplômées, des données sur le rendement des candidates aux versions précédentes de l'EAIC et des résultats de recherche pertinents.

En se fondant sur tous ces renseignements, on fixe, sur une échelle de mesure, un point qui représente la norme requise. La norme est fixée à la note qu'il faut obtenir pour réussir la version en cause de l'EAIC. Le Conseil de l'EAIC et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) approuvent ensuite la norme. Le Conseil de l'EAIC est constitué de représentants de chacun des organismes de réglementation infirmière qui utilisent l'examen.

Un nouvel Examen d'autorisation infirmière au Canada (EAIC) sera lancé en juin 2005. Ce bulletin est le cinquième d'une série que nous diffuserons pour vous tenir au courant des questions reliées à l'EAIC et des changements à venir. Il présente de l'information sur la façon de fixer la note de passage à l'EAIC et de corriger l'examen.

No 5, octobre 2004



CORRECTION DE L'EAIC

La correction de l'EAIC se fait sous la direction de l'AIIC. Les questions à choix multiples sont corrigées par ordinateur et il y a une seule bonne réponse correcte ou meilleure réponse à chaque question.

Les questions appelant une brève réponse qui seront incluses à l'EAIC à compter de juin 2005 sont corrigées par des spécialistes qui travaillent en équipe et reçoivent une grille de correction pour chaque question. Chaque question appelant une brève réponse vaut au maximum trois points. La grille de correction utilisée par les experts pour guider l'exercice de correction est basée sur un système de 0, 1, 2, 3 points. Dans le cas d'une question appelant une brève réponse pour laquelle la candidate doit fournir trois réponses, par exemple, la candidate doit fournir trois réponses qui correspondent à trois des réponses possibles indiquées dans la grille de correction pour recevoir les trois points. Si deux réponses seulement correspondent à celles qui figurent dans la grille, on lui attribue deux points. Si une seule réponse y correspond, la candidate se mérite un point. Si aucune des réponses ne correspond à celles qui figurent dans la grille, on n'attribue aucun point. Il importe que les candidates se conforment aux instructions sur la façon de répondre aux questions appelant une brève réponse, puisque si elles ne le font pas, elles pourraient ne recevoir aucun point pour la question en cause.

Une question à choix multiples et une question appelant une brève réponse ont le même poids à l'EAIC. Par conséquent, si l'on obtient une note de trois pour une question appelant une brève réponse, cela équivaut à donner la bonne réponse à une question à choix multiples.

On combine les résultats de la candidate aux questions à choix multiples et aux questions appelant une brève réponse pour produire la note totale de l'EAIC. Si la note totale est inférieure à la norme, on parle d'« échec ». Si elle est égale ou supérieure à la norme, on parle de « réussite ».

Les autorités provinciales ou territoriales de réglementation envoient les résultats de l'EAIC aux candidates dans les six à 10 semaines suivant la date de l'examen.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Outre ce bulletin, vous trouverez les numéros suivants du Bulletin de l'EAIC sur le site Web de l'AIIC, à www.cna-aiic.ca


Bulletin de l'EAIC n° 1 – Vue d'ensemble des changements à venir de l'EAIC

Bulletin de l'EAIC n° 2 – Répercussions des changements pour les candidates et candidats de 2004-2005, avec des exemples de questions appelant de brèves réponses

Bulletin de l'EAIC n° 3 – Le Test *INForme* de préparation à l'EAIC

Bulletin de l'EAIC n° 4 – Plan directeur et compétences

On peut aussi acheter, sur le site Web de l'AIIC, le *Plan directeur de l'examen d'autorisation infirmière au Canada juin 2005 – mai 2009*, qui contient de l'information détaillée sur l'EAIC.



Le Bulletin de l'EAIC est publié par la Division des politiques de réglementation de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC).

Association des infirmières et infirmiers du Canada
50 Driveway
Ottawa (Ontario)
Canada K2P 1E2
Téléphone : 1-800-361-8404 ou (613) 237-2133
Télec.: (613) 237-3520
Courriel : info@cna-aiic.ca
Site web : www.cna-aiic.ca